



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

OBJET : 09-1 - DOMAINE PUBLIC
- SECTEUR MARENDA LACAN
- REDEVANCE D'OCCUPATION -
EXONERATION

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

94749

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

4 AVR. 2019
4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

la Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a démarré les travaux liés à la ZAC Marena-Lacan afin d'accroître son attractivité.

Toutefois, la réalisation de ce chantier modifie les règles de stationnement, les cheminements piétons et rend plus difficile l'accès au secteur du centre ancien.

Durant la phase de chantier qui a démarré depuis le 1^{er} janvier 2018, ces aménagements ont des répercussions sur l'activité économique de la Commune, en particulier sur le commerce sédentaire.

Soucieuse de minimiser au mieux la gêne occasionnée par ces travaux, la Commune a souhaité mettre en place des mesures exceptionnelles et provisoires d'accompagnement.

C'est ainsi que, par délibération du 29 mars 2018, les exploitants de commerces sédentaires inclus dans le périmètre concerné par les travaux, définis par le plan joint en annexe, et bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public (terrasses et étalages) ont été exonérés de redevances pour l'année 2018 et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Aujourd'hui, et dans la mesure où les travaux d'aménagement des voiries de la ZAC vont se poursuivre en 2020, la Ville souhaite exonérer de redevance d'occupation du domaine public les établissements situés dans le périmètre de la ZAC pour l'année 2020.

OÙ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **EXONERE** de redevance pour occupation du domaine public (terrasse et étalage), les commerçants sédentaires qui sont inclus dans le périmètre impacté par les travaux et figurant sur le plan joint, pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.09-1 - DOMAINE PUBLIC - SECTEUR MARENDA LACAN - REDEVANCE D'OCCUPATION - EXONERATION

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2019**Numéro de l'acte :** lmc1729313 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190329-lmc1729313-DE**Date de décision :** 29/03/2019**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public